

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

AVIS PUBLIC

**VENTE D'IMMEUBLES POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Ville de Percé qu'en vertu d'une résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique à la salle municipale de l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances du conseil, 137, route 132 Ouest, Percé, le **MERCREDI, TRENTIÈME jour de NOVEMBRE 2016, à DIX (10) heures**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts plus les frais encourus ou à être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ces immeubles seront vendus avec bâtisses construites s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, soit en monnaie légale du Canada ou par chèque visé.

Les immeubles seront vendus sujets au droit de retrait d'un (1) an.

DONNÉ À PERCÉ, CE 21^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 2016.

**Gemma Vibert,
Greffière**